

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
TITRE I. LE DROIT PÉNAL	9
Chapitre I. La notion de droit pénal	11
Section 1. Définition et distinctions avec d'autres notions	11
§ 1. Définition	11
§ 2. Distinction entre le droit pénal matériel et le droit pénal formel	12
§ 3. Le droit criminel	12
§ 4. La criminologie	12
§ 5. La criminalistique	13
Section 2. Les finalités du droit pénal	13
§ 1. La punition	14
§ 2. La protection de la société	15
§ 3. La prévention	15
§ 4. La resocialisation du condamné	15
§ 5. L'intérêt des victimes	15
Section 3. L'objet du droit pénal	16
§ 1. Le principe de la légalité des incriminations et des peines	16
a. La portée du principe	17
1. <i>Considérations générales</i>	17
2. <i>Les qualités de la loi pénale</i>	18
b. La sanction de la violation	22
§ 2. La définition des infractions	32
a. Les diverses mises en danger visées par le droit pénal	32
b. Les infractions violant les « droits indérogeables »	35
c. Les éléments constitutifs de l'infraction	36
§ 3. La détermination des peines	36
a. Le principe de la personnalité des peines	36
b. Le caractère pénal de la sanction	37
1. <i>Au regard du droit interne</i>	37
2. <i>Au regard de la Convention européenne des droits de l'homme</i>	38

Section 4. La nature du droit pénal	39
§ 1. Les rapports du droit pénal avec le droit public	40
§ 2. Les rapports du droit pénal avec le droit privé	40
Section 5. L'autonomie du droit pénal	42
§ 1. L'autonomie normative	42
§ 2. L'autonomie fonctionnelle	42
§ 3. L'autonomie conceptuelle	43
§ 4. L'autonomie procédurale	45
a. Le principe	45
b. Exceptions	55
Section 6. Les divisions du droit pénal interne	56
§ 1. Le droit pénal général	57
§ 2. Le droit pénal spécial	57
a. Le droit pénal spécial « commun »	57
b. Le droit pénal spécial « particulier »	57
§ 3. Les règles d'application du droit pénal général au droit pénal spécial	58
a. Pour le droit pénal spécial « commun »	58
b. Pour le droit pénal spécial « particulier »	58
Section 7. Les sources du droit pénal	59
§ 1. Les sources de droit international d'application directe	59
§ 2. Les sources de droit interne	60
a. La Constitution	60
b. La loi	60
c. Les décrets et les ordonnances	62
d. Les règlements généraux, provinciaux et communaux	65
e. Les arrêtés-lois	65
f. Les arrêtés royaux de pouvoirs spéciaux	65
§ 3. L'incidence des principes généraux du droit	66
Section 8. L'influence du droit pénal européen	66
§ 1. Au niveau du Conseil de l'Europe	66
§ 2. Au niveau de l'Union européenne	66
Section 9. La distinction entre le droit pénal international et le droit international pénal	68
§ 1. Le droit pénal international	69
a. L'extradition	69
b. L'élargissement des compétences des juridictions	69

c. L'exécution transfrontière des décisions pénales	69
d. L'entraide en matière pénale	70
§ 2. Le droit international pénal	71
a. Le <i>ius ad bellum</i> et le <i>ius in bello</i>	71
b. Principales étapes de la construction du droit international pénal	71
1. <i>Au niveau international</i>	71
2. <i>Au niveau interne</i>	73
c. Les obligations des États	74
1. <i>Par l'effet des conventions signées et ratifiées</i>	74
2. <i>Par l'effet du « droit coutumier »</i>	75
Chapitre II. L'interprétation en droit pénal	77
Section 1. La notion d'interprétation	77
Section 2. Le principe de l'interprétation stricte de la loi pénale	81
Section 3. Les tempéraments	86
Section 4. Les méthodes d'interprétation	87
Chapitre III. Les figures rencontrées dans la mise en œuvre du droit pénal	95
Section 1. Les personnes impliquées dans le procès pénal	95
§ 1. Distinctions entre inculpé, prévenu et accusé	95
§ 2. Distinctions entre victime, personne lésée et partie civile	95
Section 2. Les principaux acteurs des poursuites	96
§ 1. Les fonctionnaires de police	96
§ 2. Le ministère public	96
§ 3. Le juge d'instruction	97
Section 3. Les juridictions	97
§ 1. Les juridictions d'instruction	97
§ 2. Les juridictions de jugement	98
§ 3. Le tribunal de l'application des peines	98
Chapitre IV. Les cas d'extinction de l'action publique	99
Section 1. Le décès de la personne physique poursuivie (ou la disparition de la personne morale)	99
Section 2. La transaction pénale	100
Section 3. La procédure de « médiation et mesures »	106

Section 4.	Le désistement de la victime (uniquement pour les délits sur plainte)	109
Section 5.	La prescription de l'action publique	109
Section 6.	L'exception de la chose jugée	112
Section 7.	L'amnistie	116
Section 8.	L'abrogation de la loi pénale	117
Section 9.	L'application de sanctions administratives	117
Section 10.	L'exercice de l'action civile devant les juridictions de travail	119
Chapitre V.	L'irrecevabilité de l'action publique	121
Chapitre VI.	La qualification des faits en crime, délit ou contravention	123
Section 1.	L'intérêt de cette classification tripartite selon la nature de l'infraction	125
Section 2.	Les qualifications selon la plus haute acception pénale	125
Section 3.	Le mécanisme de la correctionnalisation ou de la contraventionnalisation et son incidence sur la qualification	126
Section 4.	La relativité de cette classification	139
Section 5.	Le moment de la qualification	139
Section 6.	Les changements de qualification	141
TITRE II.	L'APPLICATION DE LA LOI PÉNALE	143
Chapitre I.	L'application de la loi pénale quant aux personnes	145
Section 1.	Les principes constitutionnels d'égalité et de non-discrimination	145
Section 2.	Les immunités	145
§ 1.	Le Roi	146
§ 2.	Les ministres	146
§ 3.	Les parlementaires	147
§ 4.	Les diplomates	148

§ 5. Les chefs d'État étrangers	149
§ 6. Les représentants des organisations internationales	149
§ 7. Les membres de la Cour pénale internationale	150
§ 8. Suppression de l'immunité de certaines personnes morales de droit public	150
§ 9. Le sort des immunités dans les violations graves du droit international pénal	151
§ 10. L'immunité de plaidoirie	153
Section 3. Le privilège de juridiction	154
Section 4. Le tribunal de la jeunesse	155
Chapitre II. L'application de la loi pénale dans le temps	157
Section 1. La durée de la loi pénale	157
§ 1. L'entrée en vigueur de la loi pénale	157
§ 2. L'abrogation de la loi pénale	157
Section 2. Règles régissant le conflit des lois pénales dans le temps	159
§ 1. Règles concernant les lois contenant des incriminations et des peines	160
a. Les sources applicables	160
b. La non-rétroactivité de la loi pénale (plus sévère)	161
c. La rétroactivité de la loi pénale (plus douce)	167
d. Critères de détermination de la loi pénale la plus douce	168
§ 2. L'application immédiate des lois de compétence, de procédure et de prescription ainsi que des lois instaurant des mesures de sûreté	177
§ 3. Les lois interprétatives	180
§ 4. Les lois temporaires et de circonstance	180
§ 5. Les arrêtés royaux d'exécution	181
Chapitre III. L'application de la loi pénale dans l'espace	183
Section 1. Le principe de territorialité	183
§ 1. Les infractions commises sur le territoire belge	183
§ 2. La théorie de l'ubiquité objective	184
§ 3. Les actes de participation commis à l'étranger ou en Belgique	187
Section 2. Les exceptions: pour les infractions commises en dehors du territoire de la Belgique	188
§ 1. La compétence réelle	189
§ 2. La personnalité active	190

§ 3. La personnalité passive	191
§ 4. La compétence universelle	192
a. Le principe	192
b. La compétence universelle en droit belge	192
Section 3. La règle <i>non bis in idem</i>	197
Section 4. La répression internationale	206
§ 1. Les Tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et Tokyo	206
§ 2. Les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda	206
§ 3. Les juridictions mixtes	207
§ 4. La Cour pénale internationale	208
TITRE III. L'INFRACTION	211
Chapitre I. Les infractions de droit commun et les infractions spécifiques	213
Section 1. Les infractions de droit commun	213
Section 2. Les infractions politiques	214
§ 1. Le régime dérogatoire au droit commun	214
§ 2. Le concept d'infraction politique	214
a. En droit interne	214
1. <i>L'infraction politique pure</i>	214
2. <i>L'infraction politique mixte</i>	215
b. En droit extraditionnel	217
Section 3. Les infractions de presse	218
§ 1. Le régime dérogatoire au droit commun	218
§ 2. Le concept de délit de presse	222
§ 3. La protection des sources	230
§ 4. L'atteinte à la vie privée des mineurs	234
Chapitre II. Les éléments constitutifs de l'infraction	235
Section 1. L'élément légal	235
§ 1. Rappel du principe de la légalité des incriminations et des peines	235
§ 2. Les causes de justification objective	236
a. La neutralisation de l'élément légal	236
b. Les différentes causes de justification objective	236

1. <i>L'état de nécessité</i>	236
2. <i>La légitime défense</i>	246
3. <i>L'ordre ou l'autorisation de la loi ; le commandement légal de l'autorité</i>	256
4. <i>La résistance légitime aux abus de l'autorité</i>	259
c. La distinction entre les causes de justification objective et la justification « putative »	260
Section 2. L'élément matériel	266
§ 1. Les modes d'exécution de l'infraction	266
a. L'acte positif	267
b. L'omission	267
§ 2. La durée de l'infraction	269
a. Les infractions instantanées	270
b. Les infractions continues	270
c. Les infractions d'habitude	270
d. Les infractions collectives	270
§ 3. Les infractions à résultat	270
a. La théorie de la causalité adéquate	271
1. <i>Le rôle causal</i>	271
2. <i>Le pouvoir causal</i>	271
b. La contamination du droit pénal par la théorie civiliste de l'équivalence des conditions	274
§ 4. La tentative punissable	275
a. La base légale	275
b. L'infraction tentée et l'infraction manquée	275
c. Les conditions de la tentative punissable	276
1. <i>La résolution de commettre un crime ou un délit (dol direct)</i>	276
2. <i>Des actes extérieurs formant un commencement d'exécution</i>	282
3. <i>Une suspension ou un manque d'effet résultant de circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur</i>	287
d. L'infraction impossible	291
e. La peine	292
f. La tentative incriminée en tant qu'infraction autonome	292
g. L'infraction manquée et le coup dévié	293
Section 3. L'élément moral	296
§ 1. Le principe de la culpabilité personnelle et le rejet de la théorie des infractions purement matérielles	297
§ 2. Les différentes expressions de l'élément moral	299
a. Le dol général	299
b. Le dol spécial	304

c. La faute	307
1. <i>Notion et distinctions</i>	307
2. <i>Les critères d'appréciation de la faute</i>	308
d. Le concours du dol et de la faute (les infractions <i>praeter-intentionnelles</i>)	315
e. La détermination de l'élément moral requis pour chaque infraction	319
§ 3. La preuve de l'élément moral et la problématique des présomptions réfragables de culpabilité	321
Chapitre III. L'imputabilité physique de l'infraction	327
Section 1. Les sujets de l'infraction	327
§ 1. Personnes physiques	327
§ 2. Personnes morales	327
a. La situation antérieure à la loi du 4 mai 1999	327
b. La loi du 4 mai 1999 introduisant la responsabilité pénale des personnes morales	329
c. Les personnes morales concernées	330
d. Le champ d'application <i>rationae materiae</i> de l'article 5 du Code pénal	332
e. L'imputabilité morale à la personne morale	339
f. Le concours de responsabilité avec la personne physique et la suppression de la cause d'excuse absolutoire	345
g. Le mandataire <i>ad hoc</i>	346
h. Les peines applicables	347
Section 2. Les auteurs et les participants	348
§ 1. Les auteurs	349
§ 2. Les participants	349
a. Les conditions de la participation punissable	349
1. <i>Une infraction autorisant l'incrimination de la participation</i>	349
2. <i>La réalisation matérielle d'une infraction principale (crime ou délit) ou de sa tentative</i>	350
3. <i>Un mode légal de participation : corréité ou complicité</i>	350
4. <i>Un dol général dans le chef du participant</i>	367
b. Les peines frappant les participants	383
1. <i>Les coauteurs</i>	384
2. <i>Les complices</i>	384
Chapitre IV. L'imputabilité morale de l'infraction	385
Section 1. La capacité pénale et l'exercice répréhensible des facultés mentales	385
Section 2. Les causes générales de non-imputabilité morale	386

§ 1. Les troubles mentaux	387
a. Champ d'application	388
b. L'internement: une mesure de sûreté	397
c. Le suivi de l'interné	409
d. La libération définitive	412
e. L'internement des condamnés	412
f. L'action civile de la victime	414
§ 2. La minorité d'âge	414
§ 3. La contrainte	418
§ 4. L'erreur invincible	423
§ 5. L'effet de l'erreur fautive sur la culpabilité de l'agent	432
a. Selon les principes généraux du droit pénal	432
1. <i>Distinction entre erreur fautive de fait et erreur fautive de droit</i>	432
2. <i>L'effet de l'erreur fautive de fait de bonne foi en matière d'infraction intentionnelle</i>	435
b. Selon la jurisprudence et une partie de la doctrine	436
TITRE IV. LA PREUVE DE L'INFRACTION	437
Chapitre I. La charge de la preuve	439
Section 1. La présomption d'innocence	439
Section 2. Le droit au silence	442
Section 3. Le doute profite au prévenu	443
Section 4. Les infractions dites « contraventionnelles »	444
Section 5. L'étendue de la charge de la preuve	444
Chapitre II. La liberté de la preuve	447
Section 1. Principe	447
Section 2. Exceptions	448
§ 1. Le régime civil des preuves	449
§ 2. Les procès-verbaux	449
§ 3. Les déclarations recueillies en violation du droit à la consultation et/ou à l'assistance d'un avocat	449
Chapitre III. Le caractère concluant de la preuve	451

Chapitre IV. La régularité de la preuve	457
Section 1. Notion	457
Section 2. Évolution de la jurisprudence	458
Section 3. La loi du 24 octobre 2013	476
Chapitre V. L'expertise	485
TITRE V. LA PEINE	495
Chapitre I. La notion de peine, ses fonctions et ses caractéristiques	497
Section 1. Notion	497
§ 1. Définition de la peine	497
§ 2. Distinction entre la peine et la mesure de sûreté	498
a. Les mesures de protection à l'égard des délinquants mineurs d'âge	498
b. L'internement des délinquants malades mentaux	498
§ 3. La mise à disposition du tribunal de l'application des peines	498
Section 2. Fonctions	501
§ 1. Prévention	501
§ 2. Fonction sociopédagogique	501
§ 3. Puniton	501
§ 4. Neutralisation	501
§ 5. Traitement, resocialisation, réinsertion	501
§ 6. Réparation	501
Section 3. Caractéristiques	502
§ 1. Obligatoire	502
§ 2. Égale	502
§ 3. Légale	502
§ 4. Personnelle	502
§ 5. Individuelle	502
Chapitre II. La classification des peines	503
Section 1. Classification des peines selon leur nature	503
§ 1. Peines criminelles	503
§ 2. Peines correctionnelles	504

§ 3. Peines de police	504
Section 2. Classification des peines selon leur objet	505
§ 1. Peines privatives de liberté	505
§ 2. Peine de surveillance électronique	507
§ 3. Peine de travail	511
a. Notion	511
b. Conditions	513
c. Durée	516
d. Contenu	516
§ 4. Peine de probation autonome	517
§ 5. Peines privatives de patrimoine	519
a. L'amende	519
b. La confiscation spéciale	523
§ 6. Peines privatives de certains droits	526
a. La destitution	526
b. L'interdiction et les déchéances de certains droits	527
§ 7. Publication ou diffusion de la décision de condamnation	528
§ 8. Fermeture d'un établissement	529
§ 9. Dissolution (d'une personne morale)	529
§ 10. Réprimande	530
Section 3. Classification des peines selon leur caractère	530
§ 1. Les peines principales	530
§ 2. Les peines accessoires	530
§ 3. Les peines subsidiaires	531
Chapitre III. Les circonstances aggravantes	533
§ 1. Notion	533
§ 2. Circonstances aggravantes personnelles	533
§ 3. Circonstances aggravantes réelles	533
§ 4. Effets des circonstances aggravantes	534
Chapitre IV. La récidive	535
§ 1. Notion	535
§ 2. Conditions	536
§ 3. Hypothèses de récidive	537
§ 4. Effets de la récidive	537
§ 5. Application des règles de la récidive avant celles du concours	540

Chapitre V. Le concours d'infractions	541
Section 1. Notion	541
Section 2. Le concours idéal d'infractions et l'infraction collective	542
§ 1. Définition	542
§ 2. Effets	544
a. Sur la peine	544
b. Sur la réparation du dommage au civil	548
Section 3. Le concours matériel d'infractions	549
§ 1. Définition	550
§ 2. Effets	550
§ 3. L'intervention du juge de l'application des peines	552
Chapitre VI. Les mécanismes favorables pour faire obstacle, totalement ou partiellement, à la peine	553
Section 1. La simple déclaration de culpabilité	553
§ 1. En cas de responsabilité pénale d'une personne morale de droit public	553
§ 2. En cas de dépassement du délai raisonnable	554
§ 3. En cas d'absorption	556
Section 2. La suspension du prononcé de la condamnation	556
§ 1. Notion	556
§ 2. Conditions de la suspension du prononcé de la condamnation	556
§ 3. Modalités de la suspension du prononcé de la condamnation	559
§ 4. Effet de la suspension du prononcé de la condamnation	560
§ 5. Délai d'épreuve et contrôle des conditions	560
§ 6. Révocation de la suspension du prononcé de la condamnation	561
§ 7. Comparaison entre la suspension du prononcé de la condamnation et la simple déclaration de culpabilité	561
Section 3. Les excuses	562
§ 1. Notion	562
§ 2. Les excuses absolutoires	562
a. La dénonciation	563
b. La soumission	563
c. L'obéissance hiérarchique à un ordre illégal	563
d. La commission de la faute la moins grave en cas de concours de responsabilités entre une personne physique et une personne morale	564

e. La commission d'infractions avec l'accord exprès du procureur du Roi dans le cadre des méthodes particulières de recherche	564
f. La parenté ou l'alliance	564
§ 3. Les excuses atténuantes	565
a. La provocation par des violences graves envers les personnes	566
b. La violation diurne de domicile par escalade ou effraction	570
c. La libération volontaire de l'otage dans les cinq jours	570
d. La dénonciation	570
Section 4. Les circonstances atténuantes	570
§ 1. Notion	570
§ 2. Effet des circonstances atténuantes	571
Section 5. Le sursis à l'exécution de la condamnation	572
§ 1. Notion	572
§ 2. Conditions du sursis	572
§ 3. Modalités du sursis	574
§ 4. Effet du sursis	574
§ 5. Délai d'épreuve et contrôle des conditions	575
§ 6. Révocation du sursis	575
Chapitre VII. La procédure de reconnaissance préalable de culpabilité	577
Chapitre VIII. Les promesses relatives à l'action publique, à l'exécution de la peine ou à la détention consenties à la suite d'une déclaration	581
Chapitre IX. L'exécution des peines	583
Section 1. L'exécution de la peine privative de liberté	583
§ 1. Autorités compétentes	584
§ 2. Modalités d'exécution de la peine	587
a. Modalités d'exécution de la peine relevant de la compétence du ministre de la Justice et applicables à tous les condamnés détenus	587
1. <i>Permission de sortie</i>	587
2. <i>Congé pénitentiaire</i>	588
3. <i>Placement en maison de transition</i>	588
4. <i>Interruption de l'exécution de la peine</i>	588
b. Modalités d'exécution de la peine relevant de la compétence du T.A.P. et applicables aux condamnés dont le total des peines à exécuter excède trois ans	589

1. <i>Détention limitée</i>	589
2. <i>Surveillance électronique</i>	589
3. <i>Libération conditionnelle</i>	589
4. <i>Mise en liberté provisoire en vue de l'éloignement du territoire ou de la remise</i>	602
c. Modalités d'exécution de la peine applicables aux condamnés dont le total des peines à exécuter est inférieur ou égal à trois ans	602
1. <i>Le régime actuel</i>	602
2. <i>Le droit futur</i>	602
§ 3. Contrôle des modalités d'exécution de la peine	603
§ 4. Révocation, suspension et révision	604
§ 5. Droits reconnus à la victime par la loi du 17 mai 2006	606
§ 6. Quelques compétences spécifiques du juge de l'application des peines	608
a. Libération provisoire pour raisons médicales	608
b. Réduction de la durée de l'interdiction de résidence	609
c. Remplacement de la peine privative de liberté par une peine de travail	609
Section 2. L'exécution de la peine privative de patrimoine	610
Chapitre X. Les empêchements à l'exécution de la peine	611
Section 1. Le décès du condamné	611
Section 2. La prescription de la peine	611
Section 3. La grâce	613
Chapitre XI. L'effacement des condamnations prononcées	615
Section 1. Le casier judiciaire	615
Section 2. L'effacement des condamnations	617
Section 3. La réhabilitation	618
Section 4. L'amnistie	620
Chapitre XII. La procédure en révision	621
Chapitre XIII. La procédure en rétractation à la suite d'un arrêt de la Cour constitutionnelle	623
Chapitre XIV. La réouverture de la procédure en matière pénale	625

TITRE VI. LES INFRACTIONS DE DROIT INTERNATIONAL PÉNAL	631
Introduction	633
Chapitre I. Le Statut de la Cour pénale internationale	635
Section 1. La compétence de la Cour pénale internationale	635
§ 1. <i>Ratione materiae</i>	635
a. Le crime de génocide	635
b. Le crime contre l'humanité	635
c. Le crime de guerre	637
d. Le crime d'agression	639
§ 2. <i>Ratione temporis</i>	640
§ 3. <i>Ratione personae</i>	640
Section 2. La recevabilité d'une affaire	641
Section 3. Le droit applicable	641
Section 4. Les principes généraux du droit pénal applicables	642
§ 1. Principe de la légalité	642
§ 2. Non-rétroactivité	642
§ 3. Responsabilité pénale individuelle	642
§ 4. Défaut de pertinence de la qualité officielle	643
§ 5. Responsabilité des chefs militaires et autres supérieurs hiérarchiques	644
§ 6. Imprescriptibilité	645
§ 7. Élément psychologique des crimes	645
§ 8. Causes d'exonération de la responsabilité pénale	645
Chapitre II. La définition des infractions de droit international pénal	647
Section 1. Le crime de guerre	647
§ 1. Historique	647
a. Le droit de Genève	648
1. <i>Les Conventions de 1949</i>	648
2. <i>Les Protocoles additionnels de 1977</i>	649
b. Le droit de La Haye	649
§ 2. Les éléments constitutifs	650
a. Un acte	650
b. L'exigence d'un conflit armé	651

c. Un lien entre l'acte matériel et le conflit armé	652
d. L'élément psychologique : la connaissance et l'intention	652
Section 2. Le crime d'agression	652
§ 1. Historique	652
§ 2. Compétence <i>ratione temporis</i>	654
§ 3. Exercice de la compétence de la Cour	654
§ 4. Éléments constitutifs	655
a. Un acte d'agression par l'État	655
b. Un crime de leadership	655
c. L'élément psychologique : la connaissance et l'intention	655
Section 3. Le crime contre l'humanité	656
§ 1. Historique	656
§ 2. Éléments constitutifs	656
a. L'exigence d'un lien avec un conflit armé et son abandon	656
b. Un acte	657
c. Une attaque généralisée ou systématique contre une population civile	658
d. L'élément psychologique : la connaissance et l'intention	659
Section 4. Le crime de génocide	659
§ 1. Historique	659
§ 2. Éléments constitutifs	660
a. Un acte	660
b. Les groupes protégés	661
c. L'élément psychologique : une intention spécifique	663
Chapitre III. Les violations graves du droit international humanitaire dans le Code pénal belge	665
Principaux ouvrages de référence	667